

DANGER

**TRAVAIL À CHAUD EN COURS
DÉFENSE D'ENTRER
SANS AUTORISATION**



S'assurer qu'il n'y a aucune matière comburante, inflammable ou combustible (vapeur, gaz, liquide ou solide) à moins de 15 m (50 pi) de cet accès.

EN CAS D'INCENDIE OU DE DOUTE SUR LA SÉCURITÉ DES LIEU APPELER LE SURVEILLANT INCENDIE POUR LE TRAVAIL À CHAUD EN ESPACES CLOS (SI-EC) :

Le comité multi ASP-IRSST « Espaces clos » a produit le modèle original à partir duquel ce document a été adapté. Les droits d'auteur sont libérés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM (www.apsam.com).